

Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

Compte-rendu de réunion du 7 juin 2016

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Solange CHARPENTIER	DDTM50	Х	
Pascal CHEVALOT	AGURAM		Х
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	Х	
Adeline COUPE	IGN	х	
Aline CLOZEL	Grand Avignon / CRIGE PACA		Χ
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG	X	
Dominique ESNAULT	ADAUHR	téléphone	
Bruno FORGET	SIEEA		Х
Simon HAVARD	DDT 49		Х
Arnauld GALLAIS	Cerema / DTer Ouest	X	
Youna GEFFRAY	Lorient – PM Urba GéoBretagne		Х
Murielle GOURIOU	Cerema / DTer Ouest		X
Nolwenn JUHEL	Lorient – PM Urba GéoBretagne	Х	
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		X
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	visio	Х
Frédéric TAHIER	DGALN / Bureau Urbanisme		Х
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		Х
Jérôme TEIXEIRA	SI 17		Х
Franck TOUYAA	Agglo de Cergy-Pontoise + AITF		Х

Ordre du jour :

- · Consignes de saisie des métadonnées
- Standard SUP: revue des commentaires
- Standard CNIG PLU/CC : révision de la partie urbanisme
- Actualités GPU
- Point divers (actus GPU, symbolisation PLU, PSMV, questions métiers, etc.)

Prochaines réunions : 7 septembre et 8 novembre à 10h à la maison de la Bretagne

1. Consignes de saisie des métadonnées

A. Coupé présente les retours d'expériences du point de vue du Géoportail de l'urbanisme concernant les consignes de saisie de métadonnées des documents d'urbanisme et SUP. La présence du fichier de métadonnée est obligatoire quel que soit le mode d'alimentation (téléversement manuel, flux atom et WFS). Les métadonnées doivent être compatibles INSPIRE. D. Esnault rappelle que la fiche de métadonnées est remontée au niveau national et européen.

Le GPU n'effectue pas de contrôle exhaustif sur les métadonnées. Seuls sont actuellement contrôlées les balises : « encodage des données » et « spécification » (ie : la version du standard utilisé) ainsi que la présence du fileidentifier (indépendamment de sa forme, sachant qu'il sera unique dans le cas où il est fourni par un « résolveur »).

Les métadonnées sont créées en amont du GPU, à l'aide d'outils tels que le fichier excel du BRGM ou l'outil de création automatique des métadonnées pour le déstockage des DU. L'équipe projet GPU fait le constat que les métadonnées ne respectent pas toujours les consignes de saisie : le rectangle de délimitation est parfois mal défini (les données sont alors mal ciblées par la fonction de visualisation du GPU...), et certains outils de saisie des métadonnées ne permettent pas de saisir le standard utilisé, cas du fichier excel du BRGM.

A. Coupé présente, selon le mode de téléversement (manuel, atom, wfs), l'identification des documents (pour les DU et les SUP) ainsi que les modalités de récupération des fichiers : actuellement le GPU exploite dans les métadonnées : l'encodage des données (UTF8, latin) et la version du standard utilisée. On constate que dans le cas d'une alimentation par flux ATOM, le défaut de fiabilité des métadonnées impose le téléchargement complet de chaque archive, ce qui entraîne des pertes de performances pour le GPU (récepteur) et des charges inutiles du côté des plateformes (émettrices).

D'autre part, l'absence de normalisation du titre pour les lots de données entraîne des résultats très hétérogènes dans les réponses aux requêtes via la recherche avancée du GPU, notamment pour les SUP. Les DU présentent des résultats plus homogènes, du fait de l'uniformisation offerte par l'outil de création des métadonnées. Enfin, on constate également que les balises « responsable de la donnée » et « producteur de la donnée » sont rarement renseignées.

Pour favoriser leur exploitation par une machine, il paraît utile de référencer les chemins d'accès et l'emplacement de chaque balise dans la fiche de métadonnées (type de document, maillage, date, catégorie de SUP, identifiant gestionnaire, etc.), et de restreindre les champs de valeurs possibles de façon à ce qu'il n'y ait qu'une seule façon de les remplir.

De nouvelles consignes de saisie permettraient d'identifier un document de manière plus automatisée, notamment en ajoutant des balises spécifiques (type de document, territoire, date d'approbation, catégorie de SUP, identifiant du gestionnaire), en utilisant des codes spécifiques dans les mots clés, et en précisant la définition et le rôle des différentes balises correspondant à des dates.

Suite à ce diagnostic, l'équipe projet GPU propose de rendre obligatoire le respect des consignes de saisie des métadonnées (DU et SUP), d'ajouter des contrôles dans le validateur GPU et de mettre en place un outil de pré-remplissage de métadonnées sur le GPU.

04/07/16 2 / 8

Le GT DDU décide d'ouvrir un chantier d'amélioration, de complétion et de fiabilisation des consignes de saisie de métadonnées, d'actualiser les documents de consignes et de les faire évoluer dans le sens de « prescriptions » de saisie de métadonnées. On étudiera la possibilité de normaliser davantage les balises « *titre* » des DU et des SUP.

Le GT DDU identifie cependant dans le fait de rajouter des balises le risque que tous les outils ne les prendront pas en compte.

Il note que l'équipe projet GPU prévoit d'étendre le validateur au contrôle de métadonnées, et qu'il serait envisagé une solution de création et/ou de pré-remplissage des métadonnées en lien avec le GPU.

La révision du standard PLU / CC sera l'occasion d'alléger la table DOC_URBA pour reporter une partie de ses informations vers la fiche de métadonnées.

- => D. Esnault et A. Coupé révisent les consignes de saisie de métadonnées des documents d'urbanisme.
- => V. Rouillard et A. Coupé révisent les consignes de saisie de métadonnées des SUP.
- => L. Esnault et J. Texeira assureront la relecture des deux documents. Un point d'étape sera fait au prochain GT DDU.

2. Revue des commentaires du standard SUP

Le projet de révision du standard CNIG SUP repose sur quatre principes « métier » structurants :

- la prise en compte du contexte réglementaire : l'ordonnance du 19 décembre 2013, créant le GPU (et prévoyant son alimentation en SUP), ainsi que le décret sur la recodification et la modernisation du code de l'urbanisme ;
- l'acte instituant la SUP est obligatoire, il constitue le seul élément opposable au tiers, sans acte il n'y a pas de SUP donc pas de numérisation possible ;
- la numérisation des assiettes de SUP doit s'effectuer à la résolution et à la précision du référentiel cadastral, cette prescription pouvant être modulée par catégorie de SUP dans les fiches méthodologiques dédiées ;
- le standard CNIG (générique pour toutes les catégories de SUP) est complété du <u>Guide</u> <u>méthodologique de numérisation des SUP</u> dont chaque fiche (une par catégorie) détaille les fondements juridiques ainsi que les spécificités de gestion et de numérisation.

Concernant les parties « Modèle Conceptuel de Donnés » et « Implémentation », le changement fondamental consiste à migrer de la vision « SUP départementales toutes catégories confondues numérisées principalement par les DDT » du standard CNIG SUP v2013 à une production par gestionnaire, par catégorie de SUP pour un territoire déterminé, en vue de son intégration dans le GPU. Ainsi :

- toutes les tables sont distribuées par catégorie de SUP;
- une spécification de constitution des identifiants est proposée pour éviter les risques de doublons d'identifiants entre territoires et/ou gestionnaires différents. Par exemple, l'identifiant du gestionnaire de SUP est son code SIREN, ce qui lui assure une meilleure pérennité :
- la structure simplifiée présente dans la version 2013 est abandonnée du fait de son incompatibilité avec le GPU. Cette structure simplifiée à l'origine destinée à l'usage d'une numérisation simplifiée par les collectivités territoriales n'est d'ailleurs plus justifiée dans la mesure où la numérisation des SUP est désormais du ressort des services de l'Etat et des gestionnaires des SUP.

04/07/16 3 / 8

Enfin, concernant la forme du document :

- la partie implémentation et ses annexes sont désormais intégrées dans le standard;
- la <u>nomenclature nationale des SUP</u> n'est plus annexée au standard mais directement accessible en ligne sur le site Géoinformations ;
- la partie symbolisation est reportée en annexe et a été harmonisée avec celle utilisée dans le GPU.

A. Gallais retrace l'historique de la révision du standard SUP : démarrée à partir de l'été 2015 elle a été régulièrement présentée aux GT CNIG DDU et GT SUP qui ont apporté leurs contributions. Suite à la validation du projet par le Bureau métier de la législation de l'urbanisme elle a été soumise aux « relecteurs institutionnels » que sont la Mission de l'information Géographique (MIG), la COVADIS, l'IGN et l'équipe Projet GPU, etc.

Le dernier GT DDU CNIG a décidé de lancer un appel à commentaires CNIG en vue de proposer le projet de standard SUP v2016 à la validation de la Commission Données du CNIG du 1er juillet 2016.

L'appel à commentaire s'est déroulé du 15 avril au 20 mai 2016. il a suscité 123 commentaires provenant de 16 contributeurs. Parmi ces commentaires, 40 correspondaient à des besoins d'explications, 33 étaient concernaient plutôt les aspects juridiques et les fiches méthodologiques ou venaient en doublon, et 50 commentaires ont entraînés des corrections du standard.

Ces commentaires ont notamment révélé des questionnements sur :

- l'abandon du stockage des SUP abrogées ou annulées ;
- des aspects métier, reportés vers le GT SUP, QV4 et les bureaux métiers correspondant à la catégorie de SUP ;
- l'absence de différenciation des générateurs et assiettes de certaines SUP « réseaux » ;
- l'absence de relation entre les assiettes de SUP et communes impactées ;
- le mécanisme de construction des identifiants d'objets ;
- l'actualisation des consignes de saisie de métadonnées (cf §1);
- l'ajout du système de coordonnées géographiques WGS84;
- les attributs de nommage des objets ;
- la symbolisation ;
- etc.

A. Gallais ajoute que tout projet d'évolution de standard doit maintenir le difficile équilibre entre de forts besoins d'évolutions, et la nécessité de conserver opérationnel le stock de données existant.

Le GT DDU débat de :

- la question de l'assiette pour les SUP en réseau ;
- le travail conséquent de saisie des identifiants d'objets (retour DDTM 50) ;
- la nécessité d'ajouter le système géographique WGS84 (retour IGN) ;
- l'opportunité d'ajouter la « délibération » dans la liste des natures des actes

=> Le GT DDU valide le projet de standard SUP. Il sera présenté pour validation à la Commission Données du CNIG le 1^{er} juillet 2016.

04/07/16 4 / 8

3. Révision de la partie urbanisme du standard CNIG PLU/CC

M. Gouriou et A. Cocquière proposent d'entamer la révision du standard par la réécriture de la partie métier et réglementaire « Rappels sur les documents d'urbanisme » en liaison avec DHUP/QV/QV3 qui listera préalablement toutes les nouveautés liées à la recodification du code de l'urbanisme.

A. Gallais présente le travail de révision de la partie urbanisme du standard CNIG PLU/CC entrepris par M. Gouriou.

Il s'agit d'une relecture complète des articles du code de l'urbanisme recodifié afin de vérifier la correspondance entre le code de l'urbanisme et les codifications employées dans le standard.

Cette action dresse l'inventaire :

- des pièces écrites du PLU obligatoires selon le code de l'urbanisme ;
- des représentations graphiques du règlement (traduites dans les classes « Prescriptions » du standard) ;
- des annexes décrites dans les articles R151-52 et R151-53 (traduites dans les classes « informations » du standard) ;

Ainsi, M. Gouriou identifie à la fois des pièces prévues par le code non encore codifiées dans le standard, et inversement des codifications du standard (correspondant le plus souvent aux pratiques de constitution des documents d'urbanisme) non réellement réglementées par le code de l'urbanisme.

Le GT DDU accueille très favorablement cette action de remise à plat de la partie urbanisme du standard avec ses conséquences sur la codification employée dans partie conceptuelle et implémentation. A. Cocquière a complété ce travail en séance.

N. Juhel relaie les inquiétudes des communes par rapport à la recodification du code de l'urbanisme et leur forte attente par rapport à la prochaine version du standard CNIG. Elle témoigne du fait que certaines élaborations de document d'urbanisme sont actuellement mises en attente de la future version comprenant la révision de la codification. En prenant en exemple le cas de sites archéologiques et des limites proches du rivage, correspondant à des pratiques fortes des collectivités, elle demande si ces codes seront bien conservés dans le standard.

=> M. Gouriou et A. Cocquière poursuive ce chantier avec l'aide du bureau métier (F.Tahier). L'étude sera complétée et plus largement présentée lors du prochain GT DDU.

4. Actualités GPU

La deuxième version du <u>GPU</u> permet d'initier la phase de déploiement généralisée et pérenne auprès des collectivités territoriales. Elle apporte de nombreuses améliorations fonctionnelles dont l'administration locale au niveau départemental et l'alimentation automatisée via les flux ATOM et WFS, elle permet aux autorités compétentes d'alimenter le GPU avec la dernière version du standard CNIG PLU v2014.

Les questions/réponses courantes sont capitalisées dans la <u>foire aux questions</u>. La <u>rubrique GPU de GéOInformations</u> (sur internet) constitue également un point de diffusion d'informations sur le GPU.

04/07/16 5 / 8

La vérification de service régulier (VSR) du GPU v2 est en cours.

A. Coupé rend compte du bon déroulement des sessions de formations organisées pour les référents GPU et administrateurs locaux en DREAL et DDT dans la période mars – avril dont l'objectif était de répondre aux besoins d'acquisition de connaissances pour le déstockage des documents d'urbanisme et pour la gestion des comptes autorités compétentes.

L'IGN annonce une prochaine livraison de l'outil de création en masse des métadonnées à destination des services déconcentrés en vue du transfert des documents d'urbanisme aux collectivités : cette nouvelle version prendra en compte le standard CNIG v2014 et ses messages d'erreur seront améliorés.

5. Organisation de la révision du standard PLU/CC

Compte-tenu du volume d'évolutions identifiées tant réglementaires (recodification du code de l'urbanisme, cf ci-dessus) que techniques (prise en compte de gestion en base de données pour les IDG, implémentation des flux, retours des utilisateurs, nouvelle symbolisation, etc.) la future version du standard PLU CNIG constituera le chantier prioritaire pour le GT DDU.

Le GT prévoit des moyens de gestion plus agiles du standard, sous un format partageable par les membres du GT DDU. Il est également proposé de lister les précisions ou évolutions pouvant être diffusées sans réédition du standard et compatibles avec la version courante du GPU.

Parmi les difficultés liées à la maintenance des standards PLU/CC/PSMV, le GT DDU note qu'ils présentent un statut réglementaire lié au code de l'urbanisme en vigueur, tout en permettant la dématérialisation de document d'urbanisme antérieurs. Les principes fondamentaux d'évolution du standard sont réaffirmés :

1/ le standard doit se conformer strictement au code de l'urbanisme :

2/ il doit maintenir les prescriptions des versions précédentes, les anciennes codifications sont conservées :

3/ les outils évoluent en fonction du standard et non pas l'inverse, ainsi le GPU devra proposer des légendes adaptées aux évolutions du code de l'urbanisme et aux différentes éditions du standard.

Dans un second temps, géomaticiens et informaticiens du GT DDU prendront le relais pour réviser les parties conceptuelle et implémentation. Il est proposé de réunir ces deux parties à l'instar de l'unification réalisée dans la « notice explicative du standard CNIG ».

A. Gallais propose que les sous-chantiers, correspondant aux différents modules du projet de standard, soient pris en charge par des binômes ou trinômes.

- Présentation du document ;
- Rappels sur les documents d'urbanisme (partie métier et réglementaire cf §3);
- Modélisation et implémentation, (tronc commun tous types de DU, plus les parties spécifiques aux PLU, CC, PSMV);
- · Principes de numérisation et qualité ;
- Consignes de saisie de Métadonnées (cf §1);
- Marché de numérisation ;
- Annexe « Propositions de symbolisation » ;
- etc.. (standard PSMV spécifique ou intégré ?,)

Un espace de stockage Google Drive a été créé et le découpage du standard suivant ces

04/07/16 6 / 8

différentes parties a été testé.

==> Faute de la présence suffisante de participants ce point nécessitant de répartir le travail entre les membres du GT DDU est reporté à la prochaine réunion.

6. Suivi avancement, questions métiers, points divers...

6.1 PSMV

A. Gallais a contacté le Bureau de la protection et de la gestion des espaces à la sousdirection des monuments historiques et des espaces protégés du Ministère de la Culture pour disposer des éléments de réglementation et de spécifications des PSMV.

Il en ressort que les PSMV s'appuient sur deux légendes cartographiques : l'ancienne légende (école « Mélicinof ») d'après une circulaire de 1978 (aujourd'hui non accessible), et la nouvelle légende s'appliquant soit à un PSMV révisé, soit à un nouveau PSMV.

La nouvelle légende ne fait pas encore l'objet d'un décret (celui-ci est prévu), elle s'avère plus souple pour l'habitant en incluant des catégories intermédiaires quant aux contraintes sur les immeubles, elle contient une quarantaine de postes de légende.

Les PSMV respectent bien l'une ou l'autre de ces deux légendes de base, cependant le Bureau de la protection et de la gestion des espaces signale que les Orientations d'aménagements et de Programmation (OAP) introduits en compléments viennent largement diversifier l'aspect graphique des PSMV.

==> Le GT DDU préconise de s'en tenir aux légendes officielles sans inclure de prescriptions relatives aux OAP.

6.2 Symbolisation des DU pour un usage internet

Les spécifications finalisées compléteront l'actuelle annexe « Propositions de sémiologie graphique » du standard CNIG, et seront accompagnées des fichiers .sld correspondants (pour QGIS, et pour Geoserver v2.5) et .styles (format ESRI/arcOpole).

Les travaux sont publiés sur la page du GT CNIG DDU en tant que <u>propositions de symbolisation des PLU</u>. A ce jour seuls les styles ESRI/arcOpole sont publiés.

N. Juhel indique que T. Jacq (CC du Pays d'Aubigné) pourrait réaliser les qml ou sld pour QGIS.

6.3 Annulation partielle des documents d'urbanisme

N. Juhel a finalisé le document « Cas des annulations partielles dans un document d'urbanisme ». Ces propositions ont été transmises pour avis aux bureaux métiers.

==> En attente de doctrine métier

6.4 Zonages en mer

Le PLU ne réglemente pas le domaine public maritime. La communauté d'agglomération de Lorient signale l'annulation du PLU de Saint-Philibert (56) par jugement du tribunal administratif de Rennes pour la raison qu'il ne couvrait pas toute la commune.

Un document du GRIDAUH évoque la limite des 12 miles, également souvent mentionnée par les services de l'Etat. Le zonage en mer peut être intéressant lorsqu'il existe des protections particulières type Natura 2000, ou pour l'implantation d'éoliennes en mer.

N. Juhel a transmis les éléments au bureau métier afin de recueillir son avis. S. Rolle a relancé. O. Dissard constate que la question du zonage en mer est à nouveau posée, il transmet le document du GT Gimel aux membres du GT DDU.

==> En attente de doctrine métier

04/07/16 7 / 8

6.5 Questions et Informations diverses

- Un utilisateur du standard a remonté le besoin de différencier les sites archéologiques de type 1 et 2. N. Juhel indique qu'il s'agit de niveaux de protection différents.
- ==> N. Juhel transmettra les spécifications correspondantes.
- N. Juhel pose la question du développement des flux WFS sortants dans une prochaine version du GPU. A. Coupé indique que cette question est en cours d'instruction pour évaluer si la fourniture d'une API ne serait pas préférable au flux WFS. Par ailleurs, le Ministère et le CEREMA participeront à la prochaine Commission Animation Territoriale du CNIG du 22 juin pour présenter le GPU, recueillir les avis et besoins des infrastructures de données géographiques.

7. Liens utiles:

- GT DDU CNIG, PLU(i), CC, ScoT
- Ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.
- Géoportail de l'urbanisme
- Plaquette: "Pourquoi dématérialiser les documents d'urbanisme"
- Forum Géorezo [PLU numerique] Nouvelles prescriptions nationales
- Table de correspondance entre les <u>anciennes et les nouvelles références</u> du code de l'urbanisme, et la correspondance <u>inverse</u>

04/07/16 8 / 8